



Posé des congés payées

Par **nalia95**, le **16/06/2014** à **15:28**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnURGENT !!! je suis AMP sous la convention 66
Je dois prendre à partir du 6 août 20,50 CP. Pourriez-vous m'aider je ne sais plus si il faut
calculer les week-end ou pas? rnOu retiré seulement dimanche est jours fériés.rnrnMoi j'ai calculé
sans les week-end est sans le 15 août férié est je trouve du 6 août au 3 septembre.rnMon
calcul est-il correct ou pas?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **16/06/2014** à **17:01**

Bonjour,rnIl faut juste savoir si, dans votre entreprise, les congés sont décomptés en jours
ouvrables (le cas général) ou en jours ouvrés.rnSi en jours ouvrables, vous disposez de 30
jours de CP par période complète correspondant à 5 semaines (vous acquérez 2.5 jours de
CP par mois travaillé).rnSi c'est bien le cas, vous devez compter tous les jours ouvrables
(donc seul le dimanche et les jours fériés ne sont pas comptés), en commençant au 1er jour
qui aurait dû être travaillé et en arrêtant le dernier jour ouvrable avant la reprise.

Par **nalia95**, le **17/06/2014** à **12:13**

Je vous remercie Lag0 de votre réponse ;)rnj'ai trouvé la réponse c'est jours ouvrables (donc
seul le dimanche et les jours fériés ne sont pas comptés) Merci est bonne journée.